

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Remise du label « Commune en Santé »

La remise officielle du label « Commune en santé » s'est déroulée le 26 août dernier sur la place François Silvant.

Démonstrations et initiations de danse, cours d'*urban training*, château gonflable, stands de prévention, surf mécanique, fresque humaine immortalisée par un drone, balade accompagnée dans la ville, conférences-santé, etc., le programme était riche pour satisfaire petits et grands !

Le coût de cet événement n'est pas encore définitif, mais il ne dépassera pas le budget initialement prévu, soit Fr. 12'200.-. Cette dépense sera imputée sur le compte 710.3665.11 « Action prévention ».

Financée conjointement par un don d'Ecublens Animation de Fr. 2'200.- et un prélèvement au Fonds pour le développement durable pour le solde, cette dépense est rendue possible par l'autorisation d'engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant maximum de Fr. 15'000.- par cas, accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis de début de législature n° 2016/16, point 3.2.

2) Energyday17 du 28 octobre 2017

Dans le cadre du programme de la Confédération « SuisseEnergie », une journée nationale de l'énergie appelée « energyday » est organisée chaque année autour d'un thème général. Cette année, l'energyday17 aura lieu le samedi 28 octobre 2017 et sera consacré à la promotion des smartplugs (adaptateur pour prise électrique capable d'allumer ou d'éteindre les appareils asservis et de mesurer les consommations via une application mobile). Dans le cas présent, il s'agit du « Wifi Switch » de myStrom. Les communes labellisées « Cité de l'énergie » ont l'opportunité de bénéficier du soutien et du matériel nécessaire pour participer à l'évènement.

Pour l'occasion, la Municipalité organise une opération spéciale qui se déroulera le samedi 28 octobre 2017 de 10 h à 17 h dans le hall central du Centre commercial Coop d'Ecublens. Un stand sera tenu par deux collaborateurs du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable et des « Wifi Switch » seront disponibles à un prix de Fr. 10.- l'unité.

Un article sera publié dans le journal communal ainsi que sur le site internet de la Commune. Cet évènement sera également annoncé sur les panneaux lumineux et les panneaux d'affichage public.

3) Temple - Restauration du mouvement mécanique de l'horloge monumentale

En 1984, le système de minuterie mécanique de l'horloge a été remplacé par un boîtier pilotant électroniquement les cadrans ainsi que les sonneries des cloches. En raison de problèmes de synchronisation (voir communication municipale du 26 juin 2015), cette deuxième installation a nécessité quelques réglages.

Cependant, après réapparition de ces mêmes problèmes, le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable a procédé, dans le cadre du budget 2017, aux travaux de restauration du système originel du mouvement mécanique. Le mécanisme initial et le balancier ont donc été minutieusement nettoyés, réparés et remis en fonction. Afin de conserver une synchronisation à distance et d'éviter de régulières interventions d'ajustement de la pendule, un petit boîtier équipé d'un électroaimant retient le balancier quelques secondes et permet ainsi un réglage précis de l'heure.

4) Décompte de clôture - Préavis n° 2014/05 - Aménagement du Poste de Ville

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 9123.18

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2014/05	Fr. 240'000.00
Montant total des dépenses	Fr. <u>222'616.10</u>
Moins-value de dépenses	Fr. <u>17'384.00</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

5) Décompte de clôture - Préavis n° 2014/10 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Blancherie/ Concorde (secteur 4)

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5620.061.

Montant total du préavis :

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2014/10	Fr. 395'000.00
Montant total des dépenses	Fr. <u>320'836.80</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 74'163.20

Montant pour la part d'Ecublens :

Montant selon préavis n° 2014/10 (15.07 %)	Fr. 59'526.00
Montant des dépenses	Fr. <u>48'350.10</u>
Moins-value de dépenses	Fr. <u>11'175.90</u>

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que les travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. De plus, le montant de la rubrique « Divers et imprévus » n'a pas été utilisé.

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

6) Décompte de clôture - Préavis n° 2015/17 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/ autoroute (secteur 5)

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5620.062.

Montant total du préavis :

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2015/17	Fr. 270'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 190'818.65</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 79'181.35

Montant pour la part d'Ecublens :

Montant selon préavis n° 2015/17 (16.82 %)	Fr. 42'000.00
Montant des dépenses	<u>Fr. 32'095.70</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 9'904.30</u>

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que les travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. De plus, le montant de la rubrique « Divers et imprévus » n'a pas été utilisé.

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

7) Décompte de clôture - Préavis n° 10/2010 - Plan directeur localisé (PDL) Vallaire-Venoge, demande de crédit

Les études relatives à l'objet mentionné ci-dessus sont terminées. Le rapport du Service de l'urbanisme, de la mobilité et des constructions adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 420.5890.083.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 10/2010	Fr. 87'500.00
Montant du crédit compl. accordé par le préavis n° 12/2012	Fr. 36'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 121'309.75</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 2'190.25</u>
Participation de tiers	Fr. ---
Subvention	Fr. ---

Pour rappel, la Municipalité avait renoncé au PDL au profit d'une image directrice qui alimentera le Plan directeur intercommunal (PDI). Le solde des dépenses de l'image directrice, dont l'étude est en cours de finalisation pour être intégrée dans PDI, est prévu sur le budget du PDI (Révision PDCOM, compte n° 420.5890.088).

8) Décompte de clôture - Préavis n° 9/2013 - Secteur Renges-Venoge : études tests et image directrice, demande de crédit

Les études relatives à l'objet mentionné ci-dessus sont terminées. Le rapport du Service de l'urbanisme, de la mobilité et des constructions adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 420.5890.087.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 9/2013	Fr. 150'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 133'873.75</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 16'126.25</u>

Participation de tiers	Fr.	-.--
Subvention	Fr.	-.--

La moins-value provient du fait que le montant de la rubrique « Divers et imprévus » n'a été que partiellement utilisé. Par ailleurs, une partie de la communication de fin d'étude est reportée sur la consultation effectuée dans le cadre du Plan directeur intercommunal (Révision PDCom, compte n° 420.5890.088).

9) Décompte de clôture - Préavis n° 8/2012 - Réseau 2012 des transports publics, aménagement des infrastructures, demande de crédit

Les études relatives à l'objet mentionné ci-dessus sont terminées. Le rapport du Service de l'urbanisme, de la mobilité et des constructions adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 420.5010.104.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 8/2012	Fr.	450'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>379'581.25</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>70'418.75</u>
Participation de tiers	Fr.	10'647.80
Subvention	Fr.	-.--

La moins-value provient du fait qu'une partie des travaux envisagés n'a pas été réalisée : aménagement d'arrêts à la route de la Pierre, déplacement de l'abribus du Pontet à l'arrêt du Parc. Ce dernier aménagement sera réalisé après le chantier du Croset-Parc sur un crédit d'investissement à venir pour le réseau TP 2018-2020.

10) Suite à des discussions entre le Bureau du Conseil communal et la Municipalité, cette dernière a convenu de répondre aux vœux suivants :

- a) **Vœu de Monsieur le Conseiller communal Aitor Ibarrola déposé lors du Conseil communal du 20 mars 2015** : « *Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » : Marchés publics - concours de projets ou mandat d'études parallèles. Outre le respect du cahier des charges et des éléments qualitatifs, qu'un critère permettant de juger de l'économie générale ainsi que la rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation soit prévu* ».

Réponse :

Dans le cadre du règlement du concours de projet pour le nouveau collège « Croset-Parc » publié en avril 2015, le critère de prix suivant était annoncé aux candidats : « Economie des moyens : Economie générale et rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation ».

Par la suite, lors du jugement des 57 projets rendus, ce critère était systématiquement pris en compte par le jury. De plus, lors du dernier tour de jugement des projets, les cinq derniers encore en lice ont fait l'objet d'une expertise économique établie par un bureau spécialisé. Ce point avait été développé et expliqué dans le préavis n° 2016/01 « Nouvelle construction scolaire - Collège « Croset-Parc » - Demande de crédit d'étude », qui mentionnait notamment que le projet lauréat était le projet le plus économique parmi les cinq derniers retenus. La Municipalité considère donc avoir répondu au vœu de M. Aitor Ibarrola en tenant compte d'un critère économique de construction.

- b) Vœu de la Commission des finances du 11 décembre 2015 :** « *Etude par la Municipalité des synergies entre les services pour des achats groupés et ainsi pouvoir négocier des conditions plus favorables* ».

Réponse :

En 2015, la Municipalité a adopté son programme de politique énergétique (PPE) pour la période 2015-2019. Ce document, disponible sur le site internet de la Commune d'Ecublens et annoncé dans les communications municipales du 21 mai 2015, précise sa volonté d'établir des directives d'achat pour l'administration avec l'optique de réduire son impact sur l'environnement et ménager les ressources naturelles. Cette politique d'achat permet également de centraliser les achats entre les différents services et d'obtenir des conditions favorables. La Commune d'Ecublens a adhéré, début 2017, à l'association Coord21 qui offre la possibilité aux collectivités publiques d'échanger et de collaborer dans le cadre des démarches d'achats publics.

11) Réponse au vœu du 23 mars 2017 formulé par Monsieur le Conseiller communal Jean-Paul Dudt relatif aux subsides communaux en faveur des études musicales

Lors du Conseil communal du 23 mars 2017, M. Jean-Paul Dudt a émis le vœu que les parents soient informés par le biais de l'école obligatoire et des enseignants de musique de l'existence d'un subside communal en faveur des études musicales.

Il est précisé que les subsides pour les études musicales ne sont pas les seuls subsides communaux accordés aux familles écublanaïses (soins dentaires, transports, etc.). C'est pourquoi, le Service des affaires sociales, familiales et du logement informe régulièrement dans le journal communal « Ecublens Info » (décembre 2016 et juin 2017) de l'ensemble des subsides communaux qui peuvent être accordés aux parents. Ainsi, par ce biais, l'information est transmise régulièrement à l'ensemble de la population.

Néanmoins, le Service des affaires sociales, familiales et du logement, en collaboration avec le Service administratif des écoles, étudiera la meilleure manière d'informer le corps enseignant sur l'ensemble des subsides accordés aux familles.

Ainsi, la Municipalité considère avoir répondu au souhait de M. Jean-Paul Dudt.

12) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

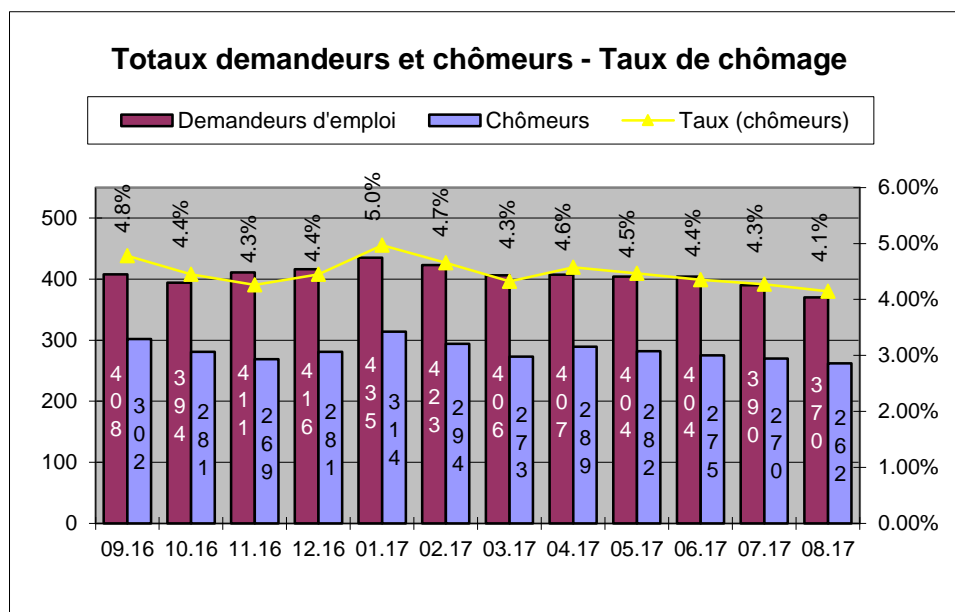
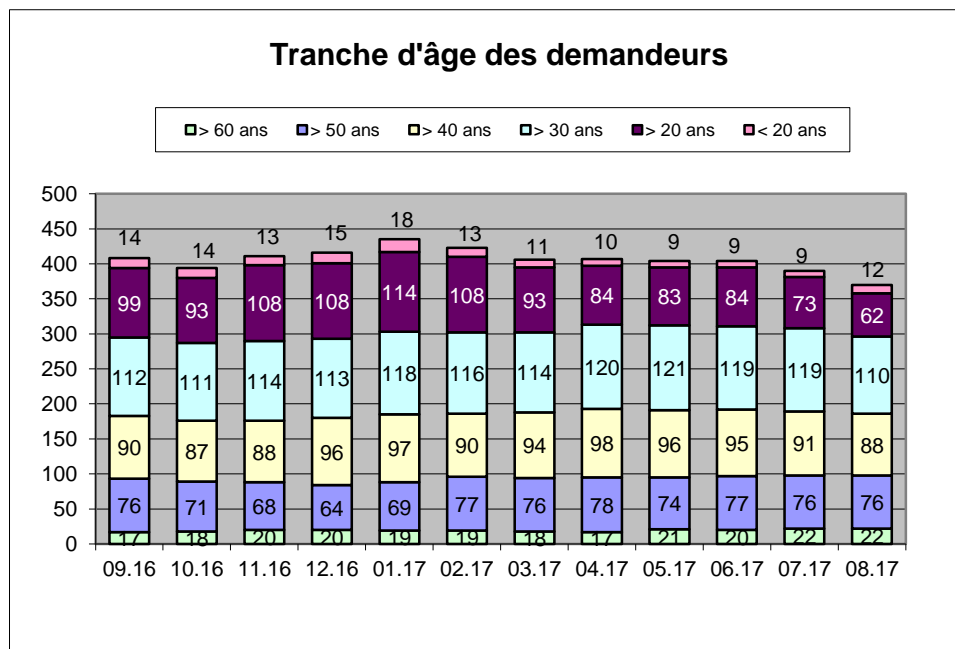
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



13) Population

Situation au 31 août 2017 : **12'517 habitants** (12'254 au 31 août 2016).

La Municipalité